

**CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)
13e Réunion du Groupe d'évaluation scientifique et technique
Gland, Suisse, 30 mai au 2 juin 2006**

Décisions de la réunion

Note. Les décisions officielles, adoptées sous le point 11 de l'ordre du jour (Finalisation du plan de travail du GEST et budget poste par poste), sont notées dans le cadre de chaque point thématique pertinent de l'ordre du jour, ci-dessous.

Réseau de correspondants nationaux du GEST (Point 6 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-18 : le GEST décide de recommander au Comité permanent de faire du développement de réseaux régionaux une priorité immédiate et d'inclure un train d'actions, y compris des documents appropriés destinés aux correspondants nationaux du GEST et aux Parties, assorti d'une estimation budgétaire, dans le projet de Plan de travail du GEST pour la période triennale.

Résolution VIII.45 et fonctions permanentes du GEST (Point 7.7 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-1 : le GEST estime que le processus suivi pour préparer des informations générales sur les questions émergentes relatives aux zones humides et à la santé humaine, puis faire connaître ces questions, devrait servir de modèle pour traiter toutes les nouvelles questions émergentes, dès qu'elles se posent.

Décision STRP13-26 : le GEST décide de recommander d'inverser les priorités pour les tâches 3 et 5 et approuve l'approche esquissée par le groupe d'étude sur la Résolution VIII.45 et les questions permanentes.

Inventaire, évaluation, suivi et indicateurs (Point 7.2 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-13 : le GEST décide que l'approche proposée par le groupe de travail 1 concernant la poursuite des travaux sur les indicateurs d'efficacité, en tenant compte des commentaires issus de la discussion, doit figurer dans le Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent et insiste sur le fait que les commentaires du GEST sur la deuxième tranche d'indicateurs doivent être communiqués via le Service d'appui avant la fin de juillet 2006.

Décision STRP13-14 : le GEST décide que Nick Davidson et Dave Pritchard feront rapport aux ateliers à moyen terme du GEST sur la manière dont le GEST peut contribuer aux indicateurs cibles de la CDB.

Décision STRP13-15 : le GEST se félicite des activités des Organisations internationales partenaires agissant de concert en faveur du suivi des sites de zones humides ; il prie instamment les membres du Groupe de faire des commentaires sur le 2e projet de proposition, lorsqu'il sera disponible, et de déterminer comment intégrer ces activités dans le Plan de travail du GEST.

Décision STRP13-16 : le GEST accepte l'approche proposée par le groupe de travail pour faire avancer les travaux sur la tâche 52 relative à la communication des

informations sur les sites Ramsar et les besoins de données et concernant la fusion de chaque élément de cette tâche en un tout, et recommande d'élever la priorité de cette tâche.

Décision STRP13-17 : le GEST accepte l'approche proposée par le groupe de travail pour faire avancer les travaux sur les tâches 54 et 56 sur la communication des changements dans les caractéristiques écologiques mais prie instamment le groupe d'affiner le calendrier pour faire en sorte que les produits de l'évaluation soient prêts à temps pour les ateliers à moyen terme.

Décision STRP13-19 : le GEST accepte que les plans préparés par le groupe d'étude du groupe de travail 1 sur l'établissement de cartes et la délimitation des sites, tenant compte d'une évaluation plus approfondie réalisée par les représentants de l'IWMI et de la FAO au groupe d'étude, soient intégrés au Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent.

Décision STRP13-20 : le GEST demande à Max Finlayson et Doug Taylor de fournir une évaluation de la métabase de données de GlobWetland du point de vue de la tâche 50 et de faire connaître leurs conclusions au Service d'appui avant les ateliers à moyen terme.

Utilisation rationnelle et caractéristiques écologiques des zones humides (Point 7.1 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-2 : le GEST convient qu'il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée pour rassembler les études de cas concernant les différentes tâches et demandes à Randy Milton de tenir une liste de référence, avec la participation de tous les groupes recherchant des études de cas, en mettant en évidence les besoins spécifiques et les zones géographiques.

Décision STRP13-3 : le Groupe décide de noter la grande importance que revêt la question des zones humides et de la réduction de la pauvreté pour la Convention de Ramsar, décide de suivre les progrès du Groupe de travail de WI sur les zones humides et les moyens d'existence ainsi que d'autres processus, et demande que le Groupe de travail sur l'utilisation rationnelle se charge du rapport qui sera présenté aux ateliers à moyen terme.

Décision STRP13-8 : le GEST décide de recommander au Comité permanent de placer la tâche 13 sur la conception de moyens visant à maximiser l'utilisation du cadre conceptuel de l'EM dans les priorités élevées.

Décision STRP13-9 : le GEST accepte d'inclure les approches proposées par le Groupe de travail sur l'utilisation rationnelle et les caractéristiques écologiques des zones humides, en tenant compte des commentaires issus de la discussion, dans le Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent.

Inscriptions et gestion des sites Ramsar (Point 7.4 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-10 : le GEST accepte d'inclure les approches proposées par le Groupe d'étude sur la gestion des zones humides, en tenant compte des

commentaires issus de la discussion, dans le Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent.

Décision STRP13-11 : le Groupe accepte d'inclure les approches proposées par le Groupe d'étude sur les questions relatives au Cadre stratégique, en tenant compte des commentaires issus de la discussion, dans le Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent.

Décision STRP13-28 : le GEST exprime sa satisfaction à Archana Chatterjee du WWF pour son excellent travail de rassemblement d'une quantité énorme de matériel qui facilitera la réalisation d'une édition appropriée du guide pratique des gestionnaires des zones humides.

Gestion des ressources en eau (Point 7.3 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-12 : le GEST accepte d'inclure les approches proposées par le Groupe d'étude sur la gestion des ressources en eau, en tenant compte des commentaires issus de la discussion, dans le Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent.

Les zones humides et l'agriculture (Point 7.5 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-25 : le GEST décide de recommander au Comité permanent de faire de l'élaboration de documents de travail et de recueils de rapports sur les zones humides et l'agriculture (tâche 150) une priorité immédiate, de demander au Secrétariat d'étudier la possibilité de cofinancer ce travail avec le gouvernement des Pays-Bas, et de faire savoir au Comité permanent qu'il est improbable que les lignes directrices requises puissent être terminées durant la période triennale.

Les zones humides et la santé humaine (Point 7.6 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-4 : le GEST décide de confier à Nick Davidson et Max Finlayson le soin d'évaluer les travaux, en concertation notamment avec l'OMS, le GCRAI et la FAO, et de trouver un consultant en mesure de commencer rapidement les travaux afin qu'un projet soit prêt pour les ateliers à moyen terme du GEST. Le groupe de travail qui contribuera à l'évaluation des travaux devrait comprendre la FAO (Lucilla Spini ou d'autres représentants à déterminer), Max Finlayson, Rebecca Tharme (IWMI), David Stroud, CDB (Jo Mulongoy), et un représentant du PEEM/OMS (à inviter).

Décision STRP13-24 : le GEST décide que l'approche proposée par le groupe d'étude concernant la tâche 163 sur les zones humides et la santé humaine sera recommandée au Comité permanent pour être intégrée dans le Plan de travail du GEST.

CESP (Point 7.8 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-27 : le Groupe approuve l'approche décrite par Christine Prietto pour apporter la contribution de la CESP aux tâches pertinentes du GEST et demande au groupe d'étude d'assurer la liaison avec elle sur les progrès et les

besoins de ce travail, notamment en ce qui concerne la mise au point d'un questionnaire.

Influenza aviaire (Point 9.1 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-5 : ayant pris connaissance de la situation, le GEST réaffirme l'importance et la pertinence constante de la Résolution IX.23 et de la récente décision du Comité permanent sur la question. Le Groupe est d'avis que le site Web de Ramsar devrait proposer un lien bien visible vers le site Web commun sur la grippe aviaire parrainé par la CMS. Le Groupe demande au Secrétariat de préparer une note diplomatique pour communiquer cette décision sur la grippe aviaire à toutes les Parties et réaffirmer la Résolution IX.23 ; il demande en outre à David Stroud de communiquer fréquemment des mises à jour au forum du Service d'appui sur la grippe aviaire et, le cas échéant, d'autres nouvelles et commentaires au site Web de Ramsar. Le Groupe réexaminera cette question lors des ateliers à moyen terme et décidera de faire ou non des propositions supplémentaires pour examen par la COP10 de Ramsar.

Décision STRP13-21 : le Groupe décide d'inclure les travaux proposés sur la réaction à la grippe aviaire dans le Plan de travail qui sera proposé au Comité permanent et adopte la déclaration sur l'influenza aviaire hautement pathogène qui figure en Annexe 2.

Décision STRP13-22: le GEST recommande au Comité permanent que la Convention de Ramsar verse une contribution financière, avec d'autres membres du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire, au développement et au maintien, de manière prioritaire, d'un site Web sur la grippe aviaire hébergé par la CMS.

Décision STRP13-23: le GEST demande au Secrétariat d'envoyer un message fort, par voie diplomatique, au pays qui a pris des mesures d'abattage de masse en réponse à la grippe aviaire et prie David Stroud de rédiger le texte du message qu'enverra le Secrétariat.

Questions issues de la 34e réunion du Comité permanent (Point 9.4 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-6 : le Groupe demande au Comité permanent d'accueillir le Président du GEST parmi les membres de son Sous-groupe sur le Plan stratégique.

Questions diverses (Point 9.7 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-7 : le GEST, conscient de l'évolution de la situation relative aux zones humides et aux changements climatiques depuis la COP8, recommande que la question soit de nouveau inscrite à l'ordre du jour dans un proche avenir. Le Groupe demande à Mike Acreman de faire rapport sur les travaux du Centre for Ecology and Hydrology aux ateliers à moyen terme et décide d'examiner les travaux du CEH et de l'AEWA à sa 14e réunion ordinaire.

Dates des ateliers à moyen terme (Point 12 de l'ordre du jour)

Décision STRP13-29 : le GEST décide que la dernière semaine de mars, du 26 au 30 mars 2007, est celle qui convient le mieux pour les ateliers à moyen terme sous réserve de l'accord du Comité de surveillance.